

AFFAIRE N°

14.

OBJET : Amélioration des réseaux E.U. et E.P.
Suppression des Points Noirs.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT:

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors du Conseil Municipal du 25 Février 1982, vous avez approuvé plusieurs projets d'amélioration d'Eaux Usées et d'Eaux Pluviales (suppression des points noirs) pour un montant de 200 000 F.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une liste de projets complémentaires pour un montant total de 700 000 F à prélever sur le crédit de 2 500 000 F prévu au Budget 1982 pour la suppression des points noirs.

I - Projets confiés au Bureau d'Etudes INCOM

- Ecoulement des eaux impasse des Papayers et rue Mézière Guinard
- Reprise du réseau E.P. face au Parc de l'Equipement.

II - Projet confié au Bureau d'Etudes SECMO

- Réfection des raccordements Eaux Pluviales sur le C.D. 44.

III - Projet confié aux SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

- Ecoulement des eaux angle rues Ste-Anne et Jean-Chatel.

Le financement des travaux évalués à 700 000 Frs sera assuré par une subvention du Ministère de l'Intérieur de 140 000 F et un emprunt auprès de la C.D.C. de 560 000 F.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ces projets
- de m'autoriser à solliciter la subvention et l'emprunt correspondants
- à lancer les consultations d'entreprises et à passer les marchés avec les Entrepreneurs ayant fait les meilleures propositions.

Je mets la question aux voix.

M. HOARAU lit l'avis des Commissions :

" Les Commissions donnent un avis favorable à ces projets. Elles demandent en outre que les services techniques fassent procéder à un nettoyage minutieux des avaloirs et des caniveaux, vu l'approche de la saison des pluies."

*

ADOPTE A L'UNANIMITE.